

## **Règlement de l'appel à candidatures**

### **Prix éducation aux médias des Assises du journalisme**

#### **Article 1 :**

Dans le cadre de la 10e édition des Assises du journalisme qui se tiendra du 15 au 17 mars 2017 à Tours, l'association Journalisme & Citoyenneté - organisatrice de l'événement susmentionné - souhaite récompenser les meilleures initiatives menées au cours de l'année dans le domaine de l'éducation aux médias, à l'information et aux images.

#### **Article 2 :**

Sont concernés par ces prix éducation aux médias des Assises du journalisme, des initiatives menées entre le 1er février 2016 et le 1er février 2017, répondant aux caractéristiques suivantes :

- Catégorie média

Il récompense toutes initiatives concernant l'éducation aux médias, à l'information et aux images réalisées par un média (presse écrite, télévision, radio et presse en ligne).

- Catégorie de l'initiative à l'école

Il récompense toutes initiatives concernant l'éducation aux médias, à l'information et aux images réalisées en milieu scolaire ou universitaire.

- Catégorie de l'initiative hors l'école

Il récompense toutes initiatives concernant l'éducation aux médias, à l'information et aux images réalisées hors milieu scolaire.

- Catégorie de l'initiative associative

Il récompense toutes initiatives, concernant l'éducation aux médias, à l'information et aux images réalisées par une association, à destination d'un public francophone. Le prix sera doté par le réseau Canopé.

- Catégorie Touraine - Région Centre Val-de-Loire

Il récompense toutes initiatives concernant l'éducation aux médias, à l'information et aux images menées dans la région Tours Centre-Val-de-Loire.

#### **Article 3 :**

Un jury pluridisciplinaire désignera trois nominés par catégorie. Ce jury sera composé de journalistes, d'enseignants, de représentants d'associations et de jeunes participants à une initiative liée à l'éducation aux médias et sera présidé par Emmanuelle Daviet, journaliste à France Inter et responsable de l'opération InterClass'.

**Article 4 :**

Les nominés désignés par le jury seront invités à la 10e édition des Assises du journalisme à Tours pour présenter leurs initiatives au public. Les prix seront remis au cours de la journée éducation aux médias, soit le mercredi 15 mars 2017.

**Article 5 :**

Les candidatures sont à faire parvenir à l'association Journalisme & Citoyenneté avant le vendredi 3 février 2017.

Obligatoirement par mail (format pdf) aux adresses suivantes :

[prixeducation@journalisme.com](mailto:prixeducation@journalisme.com) ou [editorial@journalisme.com](mailto:editorial@journalisme.com)

Une version papier pourra également être envoyée en complément par voie postale à l'adresse suivante : Journalisme & Citoyenneté. 4, villa des Ecoles. 92240 Malakoff.

**Article 6 :**

Lors du dépôt d'une candidature, doivent figurer dans le courrier ou le mail :

- Le nom de l'organisme, entreprise ou association à l'origine de l'initiative.
- Le nom de l'initiative.
- Un descriptif de l'initiative.
- Le nom et les coordonnées du référent de l'initiative à contacter.
- Dossier de presse, éléments de communication, liens internet concernant l'initiative.

**Article 7 :**

L'association Journalisme & Citoyenneté s'engage à communiquer sur les différentes initiatives retenues sur ses réseaux sociaux, sur son site [journalisme.com](http://journalisme.com), ainsi que dans la version imprimée du programme des Assises du journalisme.